



Programme soutenu par



CODEC

CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS

ANNÉE

2

& ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Rapport d'avancement



Convention annuelle d'application n° 1520C0186
entre le SMTC et l'ADEME

SOMMAIRE

1. Indicateurs	p.4
-----------------------	------------

2. Actions réalisées et bilan	p.7
--------------------------------------	------------

3. Temps passé	p.36
-----------------------	-------------

4. Attestation des ETPT	p.38
--------------------------------	-------------

5. Coûts du programme pour l'exercice	p.39
--	-------------

LISTE DES ABREVIATIONS

CC : Communauté de Communes

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

CSC : Centre Socio-Culturel

CSCPT : Centre Socio-Culturel Pays de Thann

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

MDE : Maison de l'Emploi et des Compétences

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PSE : Polystyrène Expandé

SIPEP : Syndicat Intercommunal de Protection d'Eau Potable

SERD : Semaine Européenne de réduction des déchets

SM4 : Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur 4

SMTC : Syndicat Mixte de Thann Cernay

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

1. INDICATEURS

		Année 2 CODEC	Année 1 CODEC	Année de référence CODEC	Année 1 TZDZG	Année de référence PLPDMA	
		2018	2017	2016	2015	2010	Remarques
1	Indice de réduction (avec gravats) des quantités de DMA produits par habitant avec une base 100 en 2010	-3,19%	-0,56%	-0,73%	-2,34%	0,0%	Les tonnages de l'année 2015 étaient exceptionnellement bas du fait d'une année très sèche entraînant une baisse significative des apports en déchets verts (- 400 t/2016)
1.1	Indice de réduction (hors gravats) des quantités de DMA produits par habitant avec une base 100 en 2010	-3,03%	-0,42%	-0,43%	-2,55%	0,0%	
1.2	Indice de réduction des OMR produits par habitant avec une base 100 en 2010	-30,23%	-32,23%	-31,15%	-30,40%	0,0%	
2	Taux global de valorisation (matière, organique et énergétique) des quantités (en masse) de DMA	84,70%	85,00%	85,90%	85,16%	79,2%	Les flux de biodéchets mobilisés par la gestion de proximité (compostage individuel, compostage collectif) hors SPPG ne sont actuellement pas quantifiables
2.1	Taux de <u>valorisation matière</u> des quantités (en masse) de DMA	42,50%	44,60%	43,50%	42,27%	40,4%	
2.2	Taux de <u>valorisation organique</u> des quantités (en masse) de DMA	21,90%	21,80%	23,20%	21,48%	13,3%	
2.2.1	Taux élargi de valorisation organique des quantités (en masse) de DMA intégrant la gestion de proximité des biodéchets hors SPPGD	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP	
2.3	Taux de <u>valorisation énergétique</u> des quantités (en masse) de DMA	20,30%	18,60%	19,20%	21,40%	25,4%	
2.4	Taux de valorisation des déchets occasionnels (DO) et produits déposés en déchèterie "avec les déchets verts"	67,61%	69,84%	70,44%	69,01%	64,6%	
2.4.1	Taux de valorisation des déchets occasionnels (DO) et produits déposés en déchèterie "sans les déchets verts"	44,99%	48,18%	48,34%	49,57%	46,7%	

3	Indice de réduction des quantités de DMA admis en ISDND avec une base 100 en 2010	-1,56%	-0,61%	-7,62%	-6,94%	0,0%	
4	Matrice des coûts du SPPG	oui	oui	oui	oui	oui	
5	Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPPG	oui	oui	oui	oui	oui	
6	Redevance spéciale (RS) mise en place	Toutes les actions sont terminées					Les professionnels sont soumis à la RI
7	Tarification incitative (TI) mise en place	Toutes les actions sont terminées					RI sur le volume d'OMR sur l'ensemble du territoire
8	Présence de solutions de tri à la source des biodéchets	Collecte séparée des ménages de la FFOM (porte à porte, apport volontaire)					+ Promotion du compostage individuel
9	Taux d'entreprises desservies par la collecte des OMr	3.7%	3,57%	3,34%	3,41%	NSP	D'après les données du logiciel de redevance incitative aux 31 décembre 2015 et 2016
10	Taux d'entreprises utilisatrices de la ou des déchèteries du SPPG	1.6%	1,22%	1,33%	1,42%	NSP	D'après les données du logiciel de redevance incitative aux 31 décembre 2015 et 2016
11	Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de prévention (accompagnées par la collectivité)	40	38	20	20	0	Entreprises engagées dans une démarche EIT soutenue par le SMTC et intégrant un volet "prévention des déchets"
12	Nombre d'entreprises engagées dans des démarches d'"éco-conception"	0	0	0	0	0	Tissu industriel très peu orienté vers la production de biens de consommation
13	Nombre de démarches engagées d'Economie de la Fonctionnalité	0	0	0	0	0	
14	Nombre de démarches engagées d' Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	14	8	5	1	0	Détails en commentaire pour chaque année
15	Nombre de collectivités et d'administrations engagées dans une politique d'achats éco responsables	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP	

16	Financement du service public : coût aidé (en € HT par habitant)	93,80	93,8	99,11	98,26	NSP	Coût HT
17	Financement du service public : taux de couverture (%)	102%	113%	107%	108%	NSP	
18	Effectif de l'équipe projet du programme (en ETP)	4,59	3,7	3,7	3,2	-	- 0,6 ETP Maison de l'Emploi en année 2, mais renforcement de l'équipe projet au sein du SMTC
19	Nombre de partenaires engagés	68	67	65	33	-	Partenaires avec qui le SMTC a mené des actions et/ou des réflexions en année 1 et 2 (cumul)
20	Emplois direct et indirects créés par le programme	9	8	8	7	-	6 Ambassadeurs de la Prévention et du tri en 2015 (SMTC) 1 Chargé de mission ZDZG en 2015 (SMTC) 1 Chargée de projet EIT en 2016 (Maison de l'Emploi) 1 agent d'accueil en 2019 (SMTC)
21	Suivi annuel du coût du programme / comparaison au prévisionnel						
22	Autres indicateurs spécifiques au projet du territoire...						Coût du programme

2. ACTIONS REALISÉES ET BILAN

Rappel : A la rentrée 2017, le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) a évolué vers un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC), un ambitieux programme d'actions de 3 ans fixant les grandes orientations stratégiques du Syndicat Mixte de Thann Cernay (SMTC) à l'horizon 2020. Ce CODEC étant la continuité directe du programme TZDZG et consistant avant tout en un changement de dispositif de financement, le présent bilan correspond à l'année 2 du programme CODEC et à l'année 4 du programme TZDZG.

Le bilan de cet exercice 2018-2019, deuxième année du nouveau dispositif CODEC, est marqué par le départ volontaire du chargé de mission responsable des programmes depuis 2014. La passation a eu lieu au début du mois de décembre 2018.

Le renouvellement des Ressources Humaines implique un temps d'adaptation et par conséquent un ralentissement de la cadence d'exécution des actions. C'est pourquoi, les axes de travail prioritaires suivants ont été déterminés pour cet exercice :

- ➡ Finaliser ou développer les projets initiés au cours des exercices précédents ;
- ➡ Relancer les projets interrompus aux cours des années passées ;
- ➡ Rester à l'écoute et répondre aux sollicitations des acteurs qui souhaitent créer de nouveaux projets et partenariats.

Par conséquent, les projets emblématiques ont été renforcés et le lien avec les partenaires a été conservé grâce à une transmission de qualité et un soutien important de la part de tous les acteurs. Mais surtout, de nouveaux projets ont vu le jour grâce aux sollicitations extérieures et certains dossiers mis de côté ont pu être réimpulsés au cours de cet exercice.

Par ailleurs, davantage de temps a pu être consacré aux actions de terrain grâce à l'embauche au début du mois de mai 2019 d'une chargée d'accueil polyvalente à temps plein. En effet, n'ayant plus à assurer l'accueil des usagers, l'intégralité d'un temps plein a pu être consacré à la réalisation du programme d'actions CODEC.

CHIFFRES/INDICATEURS

A la signature du CODEC, les objectifs suivants ont été convenus avec l'ADEME et devront être atteints à la fin de la troisième année du programme, soit à l'échéance de l'exercice 2019/2020 :

- ➡ **Réduire de 40% des déchets enfouis** d'ici 2020 par rapport aux chiffres de l'année 2016 ;
- ➡ Atteindre **93% de valorisation globale** ;
- ➡ Initier un minimum de **5 projets d'Ecologie Industrielle Territoriale**.

Le tableau ci-dessous récapitule l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs :

	2019	2018	2017	2016
Taux de valorisation globale par rapport à l'année de référence 2016		84,7%	85,00%	85,9%
Evolution du taux de déchets partant à l'enfouissement par rapport à 2016		+ 6,56%	+7,59%	-
Projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale engagés depuis 2016		14	8	5

L'atteinte de ces objectifs dépend principalement des résultats de la mise en place de la nouvelle filière en déchèterie : l'incinération des déchets non valorisables (cf. Action 20).

En effet, d'après une étude de faisabilité effectuée en interne au SMTC, 40% des déchets partant aujourd'hui à l'enfouissement pourront être détournés vers cette filière et être valorisés énergétiquement.

De plus, le démarrage opérationnel de la « Bricothèque » (cf. Action 19) permettra de réemployer/réutiliser des objets et des matériaux et ainsi favoriser la valorisation matière plutôt que l'enfouissement.

Par ailleurs, depuis la mise en place de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), les initiatives se multiplient sur le territoire. L'objectif d'initier au moins 5 actions d'EIT d'ici 2020 est déjà largement dépassé en ce milieu de programme.

⚡ DIFFICULTES RENCONTREES

Le SMTC a fait le choix de rester ouvert aux sollicitations des acteurs et donc d'adapter le programme CODEC à la demande de ses usagers. Pour le SMTC, la flexibilité et l'adaptation permet le succès d'un ancrage territorial réussi. L'intégralité des actions et des projets inscrits au programme et au budget CODEC n'a donc pas pu être réalisée.

Par ailleurs, dans le prolongement des difficultés rencontrées l'année passée, des imprévus externes ont mis à mal l'avancée de certains projets : de nombreux départs et absences parmi les partenaires et collaborateurs proches (congés maladie, fin de contrats en attente de renouvellements, etc.) ont contraint à mettre en suspens et à annuler des actions. Les projets les plus impactés sont :

- ➡ La mise en place d'une benne permettant le réemploi de palettes en déchèterie d'Aspach/Michelbach (Cf. Action 19). Le projet est reporté à cause de la mise en demeure de l'entreprise retenue pour effectuer les devis et travaux d'enrobés. Un nouveau prestataire est à rechercher ;
- ➡ La démarche développement durable auprès des commerçants. Elle n'a toujours pas été entreprise par manque de temps des partenaires ;
- ➡ Le projet de création d'une plateforme de lavage/séchage des gobelets réutilisables (Cf. Action 11). Il est ralenti par manque de réactivité du collaborateur initialement retenu. De nouvelles pistes sont actuellement explorées.

L'année dernière, le renforcement du contrôle d'accès des usagers en déchèterie (Cf. Action 25) a été mis en place et a su montrer des résultats très satisfaisants (une baisse non négligeable de 900 tonnes de déchets collectés et une économie de 95 000€). Cependant, ce dispositif était très chronophage et ne permettait pas le bon déroulé des autres axes de travail du programme. La procédure a donc été revue et déléguée aux agents de déchèterie. Malheureusement, le contrôle des camionnettes est aujourd'hui relâché. Le SMTC recherche une solution efficace et viable pour l'ensemble des parties prenantes.

Lors de cet exercice, la filière Bois est toujours collectée dans les Encombrants, ce qui impact les coûts de traitement (plus élevés) et l'impossibilité de valoriser cette matière. Cependant, lors du prochain exercice, ce gisement sera redirigé vers une filière de valorisation énergétique.

Enfin, la qualité des déchets collectés dans les sacs jaunes reste mauvaise (une prestation de collecte à revoir, problème de collecte de sacs non conformes). Une journée de sensibilisation du personnel de service sera organisée, à l'initiative du prestataire de collecte, au début du prochain exercice.

Le SMTC constate également les difficultés que les usagers ont à acquérir les consignes de tri du territoire et ce, malgré une communication et des campagnes de sensibilisation régulières depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2012.

1. PRÉVENTION DES DÉCHETS DES MÉNAGES

Action 1 - Animations et sensibilisation au tri, à la prévention et à l'éco-consommation auprès du grand public

ACTION DE SENSIBILISATION

Partenaires : CSC Agora Cernay, CSC du Pays de Thann, centre d'accueil de Burnhaupt le Haut, commune de Thann, L'Alsacienne cyclosportive...

Dans le cadre du programme d'actions CODEC et en réponse aux sollicitations des partenaires, le SMTC est régulièrement amené à organiser des animations sur le tri, la prévention et la réduction de la nocivité des déchets. Les événements récurrents tels que la distribution annuelle de sacs de collecte dans certaines communes ou certaines manifestations locales représentent également l'occasion d'organiser des actions de sensibilisation auprès des usagers.

Ainsi, plus d'une dizaine d'animations et actions de sensibilisation ont été menées par l'équipe projet (Ambassadeurs de la Prévention et du tri et chargés de mission) tout au long de l'exercice :

Atelier	Intervenant	Lieu	Thème	Nb de demi-journée	Nb de participants
Gratiféria	SM4, SMTC	Centre Socio Culturel de Thann Cernay	Prévention des déchets	1	20 personnes
Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2018	SMTC, SM4, autres partenaires	Centre Socio Culturel de Thann Cernay	Prévention et tri des déchets	4	47 enfants et adolescents
Espace de gratuité	SM4, SMTC	Marché de Thann	Prévention des déchets	2	50 personnes
Animations	SMTC, SM4, autres partenaires	AGORA Bel Air	Prévention, tri et réduction de la nocivité des déchets	4	60 personnes
Animations	SMTC, SM4, autres partenaires	AGORA quartier des Mines	Prévention, tri et réduction de la nocivité des déchets	5	36 enfants et adultes

Animations	SMTC	Centre d'accueil de Burnhaupt le Haut	Tri des déchets	1	4 enfants
Stand d'animation	SMTC	L'Alsacienne Cyclo sportive à Cernay	Prévention et tri des déchets	1	30 enfants et leurs parents
Animations	SMTC	Loges de la Thur à Vieux-Thann	Prévention des déchets	1	15 personnes
Fête des voisins	SMTC	Quartier Bel Air à Cernay	Prévention, tri et réduction de la nocivité des déchets	1	20 personnes
Fête des voisins	SMTC	Quartier des Mines à Cernay	Prévention, tri et réduction de la nocivité des déchets	1	30 personnes
Fête	CC Thann Cernay	RAM de Cernay	Découverte des déchets et du tri	1	15 assistantes maternelles et 30 enfants
Distribution de sacs	SMTC	Mairie de Wattwiller	Tri des déchets	4	593 personnes
Total d'individus sensibilisés					920

Cette fin d'exercice est marquée par le développement du programme d'animations et la fin de l'attente passive des sollicitations. En effet, le SMTC souhaite animer davantage d'actions de sensibilisation pour l'année prochaine. C'est pourquoi, la création de fiches d'animations est en cours et permettra de sélectionner plus facilement les actions de sensibilisation et les outils qui les composent en fonction du thème choisi et du public visé.



Action 2 - Formation de l'équipe projet aux techniques d'animation et à l'utilisation de la malle pédagogique "Roule ta Boule"

ACTION DE FORMATION

Partenaires : SM4

Les outils pédagogiques utilisés par le SMTC sont principalement les modules issus de la malle pédagogique "Roule ta Boule" ainsi que "L'atelier des Banchés". Des sessions d'animations basées sur ces modules sont fréquemment organisées par les Ambassadeurs de la Prévention et du tri.

Afin de s'appuyer efficacement sur les outils de la malle, les Ambassadeurs de la Prévention et du tri ont participé à plusieurs séances de formation organisées par le SM4.

En parallèle, le SMTC a conçu une convention de prêt de ses outils pédagogiques afin de pouvoir les prêter à l'ensemble des partenaires qui en font la demande, et ainsi d'essaimer au maximum les actions de sensibilisation auprès du grand public sur le territoire.



Action 3 - Coordination et animation d'un module développement durable auprès de l'AFPA

ACTION D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Partenaires : AFPA



Par manque de temps des différents partenaires, l'animation d'un module de formation au développement durable auprès de l'AFPA n'a pas été réitéré cette année. Cependant, le contact avec cet organisme est maintenu et des discussions sont en cours pour reprogrammer cette action l'année prochaine.

Le SMTC a tout de même fourni plus de 2 000 exemplaires supplémentaires du « guide des éco-gestes au quotidien » réalisé par des élèves de l'AFPA dans le but qu'il soit distribué à tous les élèves de l'organisme de formation.

Action 4- Accompagnement du CSCPT dans une démarche de développement durable

ACTION D'ANIMATION ET DE SENSIBILISATION

Partenaires : CSC du Pays de Thann, SM4

Le Centre Socio Culturel du Pays de Thann (CSCPT) a élaboré un nouveau projet social s'étendant de 2017 à 2020 dont l'objectif est de développer des démarches écocitoyennes. Le développement durable et particulièrement la thématique de gestion des déchets est au cœur de ce projet social.



A ce titre, le SMTC et le SM4 accompagnent le CSCPT depuis 2015 dans l'organisation de diverses actions : projet de compostage collectif, accompagnement lors de la Semaine de Réduction des Déchets (SERD), organisation de Gratiféria, etc.

Cette année, le partenariat a perduré avec la conduite d'animations et d'actions sur le thème du réemploi et des Déchets Electroniques Et

Electroniques (DEEE) lors de la SERD 2018 (Cf. Action 1) : trois ateliers ont été organisés en direction d'un public d'enfants et de jeunes de 2 à 18 ans. **C'est un total de 35 personnes qui ont été sensibilisées à cette occasion.** De plus, une Gratiféria (Cf. Action 1) a été organisée en tout début de cet exercice et a connu un vif succès auprès des familles.

En parallèle, une campagne de collecte des équipements électriques et électroniques organisée par l'éco-organisme ECOLOGIC au profit du Téléthon a été mise en place par le SMTC au CSCPT. L'objectif : récupérer jusqu'à 200 kilos de DEEE. En effet, la campagne « recycler c'est aider » a permis de reverser à l'AFM-Téléthon 25 euros tous les 100 kilos de DEEE collectés en 2018. En partenariat avec la déchèterie d'Aspach/Michelbach, l'objectif a été atteint en 2019.

Le partenariat se consolide chaque année. En effet, au début du prochain exercice une session de formation sur les outils pédagogiques détenus par le SMTC et le SM4 sera organisée à destination des animateurs du CSCPT afin qu'ils puissent les emprunter et les faire découvrir aux enfants lors de leurs animations sur le développement durable ! (Cf. Action 2).



Action 5 – Amélioration du tri en habitats collectifs

ACTION D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Partenaires : Agora Cernay, Mairie de Cernay, Domial

Les habitants des quartiers des Mines à Cernay et des quartiers Ancien Stade et Pasteur à Thann ont accès à des conteneurs enterrés pour déposer leurs déchets Ordures Ménagères Résiduelles et tri sélectif. Une fois par an les Ambassadeurs de la Prévention et du tri réalisent un suivi du nombre d'ouvertures de ces conteneurs pour agir en porte à porte auprès des habitants qui ne les utilisent pas et ainsi les conseiller et les sensibiliser sur l'intérêt du tri et les consignes de tri.

Dans ces trois quartiers qui disposent de conteneurs enterrés pour l'apport volontaire du tri sélectif et des Ordures Ménagères Résiduelles, la gestion des biodéchets est une problématique récurrente. En effet, les bacs sont accessibles librement à tous et ils sont constamment sujets aux erreurs de tri. C'est pourquoi, dès le début du prochain exercice une phase test débutera au quartier Bel Air à Cernay avec la mise en place d'abris bac pour les biodéchets soumis à contrôle d'accès.



Pour préparer la mise en place des conteneurs enterrés et des abris bacs pour biodéchets, le SMTC commandera prochainement 1 050 sacs de pré collecte auprès de l'agence LetM Associé. Le prestataire propose des sacs à faible empreinte écologique, fabriqués en France ou au sein de l'Union Européenne dans des usines en cours de certification ISO 14001 et ISO 9001 avec des matériaux recyclés.

Action 6 – Projet d'amélioration du tri et de réduction des dépôts sauvages à Wattwiller

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Partenaires : Positiv'Energies, Groupe SPADEL, Mairie de Wattwiller, SM4, CPIE des Hautes Vosges, CC Thann Cernay

Au cours de l'exercice, le cabinet de conseils Positiv'Energies a contacté le SMTC afin de soutenir le Groupe SPADEL (qui comprend, en autres, les entreprises Les Grandes Sources de Wattwiller et Carola de Ribeauvillé) à atteindre un objectif ambitieux de gestion des déchets : réduire jusqu'à 0% les dépôts sauvages et atteindre 100% de recyclage des bouteilles en plastique d'ici l'année 2025 sur les communes des lieux de production des eaux. En l'occurrence sur le territoire du SMTC, il s'agit de la commune de Wattwiller.

Plusieurs réunions ont été organisées entre les différents acteurs afin de définir les rôles de chacun et la manière de mener le projet. Le SMTC a organisé une première phase de diagnostic sur la gestion des déchets de la commune de Wattwiller. Outre le recensement des données chiffrées, les actions suivantes ont été organisées :

- Animation d'une campagne de suivis de collecte par les Ambassadeurs de la Prévention du tri pour comprendre la raison des débordements des poubelles d'Ordures Ménagères Résiduelles ;

2. PRÉVENTION DES DÉCHETS DES ADMINISTRATIONS ET DES COLLECTIVITÉS

Action 7 — Mise en place de prestations et de tarifications incitatives pour promouvoir les éco-manifestations

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Partenaires : Mairies du territoire, Fédération des Associations de Cernay (FAC), autres associations

Au cours de cet exercice, un mode de tarification basé sur le volume de déchets produits, plus souple mais toujours basé sur le tarif de l'exercice précédent (0,85 centimes le litre), a été voté et appliqué. L'objectif étant de proposer des tarifs pour chacun des modèles de bacs mis à disposition des organisateurs et ainsi d'avoir une tarification au plus juste.

Le système fonctionne parfaitement depuis sa mise en place et il a permis de doter en bacs 12 manifestations et ainsi de trier plus de 30 000 litres de déchets dans les filières adéquates : Ordures Ménagères Résiduelles, Tri sélectif et les biodéchets.

Action 8 - Accompagnement des éco-manifestations

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Partenaires : Alsacienne Cyclosportive, CSC du Pays de Thann, FC Roderen...

Au cours de l'exercice 2018-2019, 12 organisateurs d'événements ont sollicité le SMTC pour la mise en œuvre opérationnelle du tri (accompagnement, dimensionnement de la dotation en bacs et application des consignes). Comme l'année précédente, le bilan de l'action est très positif, voir encore meilleur : le concept de points tri (bacs, totems et affiches) est totalement adopté et une vingtaine de supports de sacs jaunes et noirs ont été commandés cette année afin de répondre à la demande croissante des manifestants. Ces outils permettent une manutention simplifiée et une facilité d'accès des poubelles auprès du public.

Mais surtout, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles sur l'ensemble des manifestations accompagnées a tendance à chuter, notamment grâce à la mise en œuvre d'actions de prévention telles que l'utilisation de gobelets réutilisables ou encore l'achat et utilisation de couverts et vaisselles compostables pour certaines manifestations.

Focus sur l'Alsacienne Cyclosportive :

Pour la 4^{ème} année consécutive, le SMTC a poursuivi son partenariat et son accompagnement de l'Alsacienne Cyclosportive vers la Prévention et la Gestion des Déchets (mise en œuvre opérationnelle du tri, dotation en bacs, information des bénévoles). En 2019, toujours dans une logique ambitieuse d'amélioration continue, les organisateurs ont été encore plus loin dans la réduction et la valorisation des déchets en remplaçant les gobelets jetables par des gobelets réutilisables et en remplaçant les bacs de tri par des supports de sacs.



Afin d'améliorer les performances de tri et faciliter la tâche aux bénévoles, un travail précis d'identification et de référencement des déchets a été réalisé cette année encore afin de créer des supports de consignes spécifiquement adaptés à chacun des lieux de production de déchets sur l'évènement.

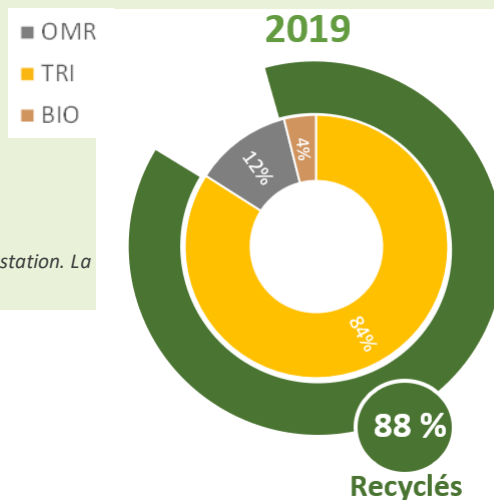
Ces améliorations et surtout l'implication exemplaire des bénévoles ont permis d'atteindre un **taux de recyclage de 88% sur les presque 30 000 litres de déchets générés**. Les performances sont excellentes pour un évènement qui accueille près de 2 500 visiteurs (coureurs + accompagnateurs).

Volumes triés et collectés (en litres)

	2017	2018	2019
OMR	3600	2700	3440
TRI	12000	13800	24620
BIO	900	2500	1280
Total	16500	19000	29340

*En 2019, il y a une augmentation du tri à cause d'une canicule pendant la manifestation. La consommation de bouteilles d'eau a donc doublé.

Graphique de la répartition des volumes triés et collectés par L'Alsacienne Cyclosportive pour les 3 flux de déchets :



Action 9 — Mise en œuvre d'une démarche d'éco-exemplarité auprès des collectivités et des administrations

ACTION D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Partenaires : Communauté de communes de Thann Cernay (13 établissements)

Parce qu'il est primordial que les collectivités soient exemplaires en matière de tri et de réduction des déchets, le SMTCC a proposé à la CC de Thann Cernay de s'engager dans une démarche durable d'éco-exemplarité. L'objectif : réduire et améliorer la valorisation des déchets au sein de 13 établissements, mobiliser les agents autour d'un projet de développement durable, sensibiliser les habitants et les utilisateurs des établissements publics (professionnels, etc.).

En premier lieu, les bases de la démarche ont été posées via la diffusion d'un questionnaire sur les habitudes et pratiques des agents en matière de développement durable. **Ce questionnaire a révélé une bonne connaissance et une pratique régulière de certains écocgestes avec une réelle volonté de faire plus et encore mieux.**

L'action a débuté en 2017 avec la distribution à tous les agents d'un « kit d'éco-exemplarité » constitué de gobelets réutilisables (boissons et café), du « guide des écocgestes au quotidien », d'un mémo tri et d'un STOP PUB. Ensuite, une phase de diagnostics déchets sur sites a été lancée à l'automne 2017. Parmi les sites diagnostiqués figuraient notamment une pépinière d'entreprises, une plateforme de formation et une piscine. Pour chacun des sites, des actions ont immédiatement été mises en place : réorganisation des outils de collecte, sensibilisation du personnel, développement de supports de communication adaptés, etc.

En 2018, l'action a dû être reportée à cause de l'absence prolongée d'un partenaire clef. C'est pourquoi, l'année en cours a été l'occasion de redémarrer l'action et d'en faire un axe prioritaire du programme d'actions CODEC. Voici ci-dessous l'ensemble des actions menées :

- ➔ **Janvier 2019** : relance des 140 agents de la CC Thann Cernay afin de les informer de la reprise de l'action ;

- ➔ **Janvier 2019 - avril 2019** : réalisation des diagnostics déchets sur chaque site (même ceux qui avait déjà été diagnostiqués l'année passée), salle par salle afin d'identifier une liste exhaustive des déchets, les volumes estimés produits et de promulguer les premiers conseils en matière d'optimisation du tri et de prévention des déchets ;
- ➔ **Janvier 2019 - avril 2019** : rédaction des comptes-rendus exhaustifs à la suite de la réalisation des diagnostics ;
- ➔ **Avril 2019 - juin 2019** : réalisation d'un affichage personnalisé pour chaque site indiquant les consignes de tri spécifiques aux déchets identifiés ;
- ➔ **Juin 2019** : organisation d'une réunion entre le SMTC et la CC Thann Cernay dans le but d'impliquer les directions à la démarche pour un meilleur portage auprès de l'ensemble des 140 agents de la CC Thann Cernay ;
- ➔ **Juin 2019** : commande des meubles de tri et fournitures nécessaires à chaque site pour la bonne réalisation du tri ;
- ➔ **Juillet 2019** : dotation des sites en meubles de tri, fournitures et affichages pour un démarrage opérationnel du tri ;
- ➔ **Septembre 2019** : organisation de sessions de formation au tri sélectif obligatoires pour l'ensemble des 140 agents de la CC Thann Cernay.

En parallèle de ces actions, 4 visites du centre de tri et de la plateforme de compostage du territoire où sont acheminés les déchets du territoire sont organisées tout au long de cet exercice pour les agents de la CC Thann Cernay. Leur direction, faisant de la sensibilisation au tri une priorité, a accordé à chaque agent un droit de visite sans décompte horaire sur le temps de travail. **Plus de 60 agents volontaires, soit près de 50% du personnel, ont été sensibilisés en 2019.**

Par ailleurs, en septembre 2020, un bilan financier et quantitatif sera réalisé afin d'avoir un retour chiffré sur les impacts de la démarche. Cependant, dès à présent, un suivi qualitatif est mené dans une optique d'amélioration continue en fonction des besoins de chaque site.

Enfin, le SMTC accompagne le personnel de la piscine de Cernay dans la réflexion et l'anticipation de la mise en place des bacs de tri dans la construction de la nouvelle piscine de Cernay. L'inauguration est prévue en 2020.

Action 10 — Développement d'un kit d'affiches et de visuels spécifiques aux déchets des manifestations et des équipements sportifs

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Partenaires : Communauté de Communes de Thann Cernay

Activités de loisir et public de passage riment très fréquemment avec absence de tri. La quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées dans les lieux accueillant ce type de public et d'activités est systématiquement très supérieure à la moyenne et le tri trop souvent non-conforme. C'est particulièrement le cas des équipements sportifs et des manifestations qui y sont associées : salles et clubs de sport, piscines, stades, etc.



A l'occasion de la mise en œuvre d'une démarche d'« éco-exemplarité » (Cf. Action 9) à la piscine de Thann, l'ensemble des affiches a été renouvelé pour s'adapter au mieux à chaque « zone de vie » de l'établissement : cafétéria, accueil, vestiaires, douches, bassins, espaces extérieurs.

Sur le même principe que les supports créés pour l'Alsacienne cycloportive (Cf. Action 8), les affiches consignes de tri reposent sur une identification et une représentation précise des déchets rencontrés.



Cette action a été déclinée et reproduite pour les deux gymnases qui appartiennent à la CC Thann Cernay lors de la conduite de la démarche d'éco-exemplarité. Dans les salles de sport seront installés des paniers de basket au dessus des bacs de tri pour inciter les petits comme les plus grands à aborder le tri des déchets de façon plus ludique. La mise en place est prévue à la fin de cet exercice et ce dispositif sera soumis à une phase de test.

Action 11 — Développement d'une prestation de location et de lavage de gobelets réutilisables

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Partenaires : SM4, ESAT du Rangen, EMA

Certaines communes et associations du territoire du SMTC se sont dotées de gobelets réutilisables dans le but de réduire la production de déchets lors des manifestations. Cependant, cette prestation est généralement proposée exclusivement aux administrés et adhérents des communes et associations concernées. Ainsi, à l'heure actuelle, une grande partie des organisateurs d'événements n'ont pas accès à cette solution de prévention des déchets...

Le SMTC a ainsi décidé de compléter l'offre existante sur le territoire en se dotant d'un stock d'Eco-cups, soit : 3 000 gobelets de 25 cl, 1 200 gobelets à café 15cl et de 900 gobelets translucides 15 cl.

Lors de l'exercice 2017/2018, 1 146 gobelets ont été distribués aux partenaires du SMTC dans le cadre de la démarche d'« éco-exemplarité » (Cf. Action 9). Une dotation de 200 gobelets a également été faite à la Mairie de Schweighouse-Thann pour soutenir les actions éco-exemplaires développées sur la commune (marché paysan, démarche éco-responsable des associations, etc.).

La mise en œuvre d'une prestation de location/lavage/séchage des gobelets réutilisables du SMTC et du SM4, dont le démarrage initialement prévu au printemps 2018, a été retardée faute de temps. Cela n'a cependant pas empêché le SMTC de mettre occasionnellement des gobelets à disposition d'associations qui en faisaient la demande. **Ainsi, de septembre 2017 à septembre 2019, près de 3 450 gobelets ont été prêtés à l'occasion de divers événements** : Marché Paysan Thur Doller, Fête de l'eau de Wattwiller, Fête estivale de l'accueil périscolaire de Cernay, etc.

Pour donner suite à une convergence de besoin et d'opportunité, le projet de location/lavage/séchage de gobelets a été relancé en juin 2018 avec l'ESAT du Rangen et le SM4. Cependant, le partenaire n'a jamais donné suite à la proposition des Syndicats et l'action est une fois de plus reportée au prochain exercice.

Néanmoins, le projet est en bonne voie car le SM4 a recruté pour la période de l'été 2019 un travailleur saisonnier dont la mission est de recenser l'ensemble des gobelets réutilisables disponibles sur le territoire et de réfléchir à de nouvelles pistes d'actions pour une gestion globale. Le but est de mutualiser les gobelets afin de limiter leur fabrication.



Action 12 — Diagnostic du tri sur les marchés du territoire

ACTION DE DIAGNOSTIC POUR MISE EN PLACE OPERATIONNELLE

Partenaires : Maires du territoire

Un état des lieux sur les marchés hebdomadaires des deux communes principales Thann et Cernay a été effectué et a permis de mettre en lumière des pratiques de tri très différentes :

- ➔ Dans une commune, les commerçants sont priés de rapporter leurs déchets avec eux et sont donc responsables du tri ;
- ➔ Dans l'autre commune, une benne tout venant est mise à disposition et n'invite donc pas les commerçants à la pratique de tri.

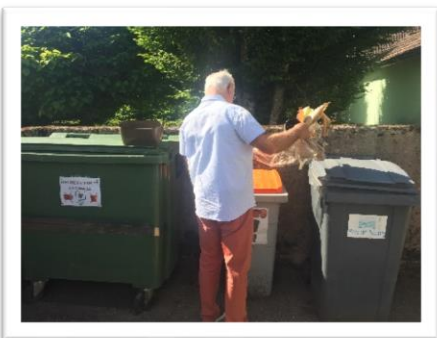
Suite à ce constat, une recherche de pistes d'actions pour harmoniser le tri et le développer est prévue pour le prochain exercice.

Action 13 — Diagnostic du tri dans les cimetières du territoire

ACTION DE DIAGNOSTIC POUR MISE EN PLACE OPERATIONNELLE

Partenaires : Maires du territoire

En parallèle à l'état des lieux réalisé pour le projet de mise en place du tri sur les marchés de Thann et de Cernay (Cf. Action 12), les cimetières du territoire ont fait l'objet d'un diagnostic tri précis. Le constat est sans appel, malgré la mise à disposition de bacs de tri et d'une signalétique précise et imagée sur la majorité des cimetières du territoire, le tri est mal effectué, voir non appliqué. Le témoignage des agents communaux met en lumière qu'ils doivent retrier les bacs plusieurs fois par semaine et ils sont pessimistes quant à une amélioration des pratiques des usagers. La difficulté réside dans la mixité des visiteurs. En effet, si une partie des usagers habitent la commune ou le territoire, les autres en visite, proviennent d'autres régions de France avec probablement des consignes de tri différentes.



Le SMTc a envoyé un questionnaire à remplir aux communes. **85% d'entre elles ont répondu**, ce qui a permis de dresser un diagnostic précis et de développer un programme d'actions qui sera décliné au prochain exercice, en concertation avec les élus du SMTc.

3. PRÉVENTION DES DÉCHETS D'ENTREPRISES

Action 14 — Opération Diagnostic déchets

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONELLE

Partenaires : Institut Saint André, Conservatoire des sites alsaciens, ...

Cette année, le SMTC a été sollicité par plusieurs acteurs privés afin de les aider à améliorer le tri et la prévention des déchets dans leur établissement. Les sollicitations étant de plus en plus nombreuses, l'équipe a développé une méthodologie de gestion de projet pour répondre au mieux à ces sollicitations :

- ➔ Entretien avec l'interlocuteur pour identifier les pratiques actuelles et les besoins en matière de tri et de prévention des déchets ;
- ➔ Diagnostic salle par salle pour identifier les déchets susceptibles d'être produits et les volumes estimés ;
- ➔ Récapitulatif avec l'interlocuteur, conseils, partage d'outils, etc.
- ➔ De retour au bureau, rédaction d'un compte-rendu puis envoi à l'interlocuteur.

Cette année, 6 établissements ont été accompagnés par le SMTC pour répondre à leurs questions et leur permettre d'améliorer le tri et la prévention des déchets dans leurs locaux.

Au cas par cas, le SMTC propose également que l'équipe d'Ambassadeurs de la Prévention du tri se déplace afin d'animer des ateliers de sensibilisation à destination des employés et/ou des visiteurs.

Action 15 — Opération amélioration des déchets de la profession médicale

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONELLE

Partenaires : Mairies, Communauté de Communes de Thann Cernay

Un travail de communication et de sensibilisation a débuté cette année avec la conception d'un mémo du tri spécialement conçu pour les métiers de la profession médicale. En effet, le centre de tri n'accepte plus les draps d'examen qui doivent être jetés avec les Ordures Ménagères Résiduelles. Le mémo du tri pourra être distribué lors d'une campagne de porte à porte effectuée par la brigade d'Ambassadeurs de la Prévention et du tri.



4. TRI A LA SOURCE DES BIO-DÉCHETS

Action 16 - Opération distribution de bioseaux ventilés

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE COMMUNICATION

Partenaires : Mairies du territoire, Communauté de Communes de Thann Cernay

Lors de leur inscription à la Communauté de Communes, les nouveaux arrivants du territoire sont systématiquement dotés d'un kit composé d'un bio-seau ventilé afin de trier à la source leurs biodéchets, d'un rouleau de sacs pour biodéchets, d'un rouleau de sacs de tri, d'un badge de déchèterie et de brochures explicatives.



Par ailleurs, le SMTC propose actuellement seulement deux tailles de sacs biodéchets : 8 litres et 240 litres. Elles ne correspondent pas toujours aux besoins des professionnels et des établissements qui reçoivent du public. C'est pourquoi, le SMTC a commandé, en juin 2019, 1 000 sacs biodéchets de 110 litres. Cette taille intermédiaire, soumise à une phase test, permettra peut-être de fédérer davantage d'acteurs au tri des biodéchets.

Action 17 - Co-développement d'un réseau d'éco-jardiniers

ACTION D'INFORMATION ET DE FORMATION

Partenaires : SM4, SIPEP-Mission Eau

Fort du succès des formations Eco-jardiniers, le SM4, le SMTC et le SIPEP ont décidé de réorganiser une session de formation sur le territoire du SMTC pour la période 2018/2019 en vue d'étoffer le réseau d'Eco-jardiniers sur le territoire Thann-Cernay.

Les recrutements de cette dernière promotion (19 nouvelles recrues) ont eu lieu en septembre 2018 et la remise des diplômes s'est déroulée en juin 2019 avec remise à chaque participant d'un sac en tissu comprenant : de la documentation et un gobelet réutilisable SMTC. Ce jour-là, les participants toutes promotions confondues se sont réunis afin de partager et de planifier des actions pour l'année prochaine.

Afin de faire vivre le réseau et de mettre les connaissances de ses membres à profit du territoire, le SMTC a prévu des animations à proposer aux Eco-jardiniers volontaires pour le prochain exercice. Au quotidien, le SMTC sera accompagnateur et offrira ses soutiens méthodologiques et techniques. Au prochain exercice, le SMTC aura la responsabilité de consolider le réseau existant en le faisant vivre.

Une nouvelle promotion 2019/2020 sera recrutée à la rentrée scolaire sur un autre territoire adhérent au SM4 afin de diversifier les participants et le territoire d'actions.



5. MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE SPECIALE

L'ensemble du territoire du SMTC est à la redevance incitative au volume d'Ordures Ménagères Résiduelles (part variable en fonction du volume d'Ordures Ménagères Résiduelles alloué). Les professionnels adhérents au SMTC sont soumis à la même grille tarifaire que les particuliers, à ceci près que pour les professionnels la collecte des biodéchets en 240 L est payante, ainsi que l'accès en déchèterie pour certains types de déchets (facturation au ½ m3 pour le tout-venant, les gravats, les déchets verts et le bois).

6. MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE SUR LES SEULES OMR

L'ensemble du territoire du SMTC est à la redevance incitative, c'est-à-dire qu'une partie du montant de la facture des usagers est déterminée par la quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles. L'objectif : facturer au plus juste et responsabiliser les usagers du service en les incitant à réduire leurs déchets et à mieux trier.

La redevance incitative en place sur le territoire se compose ainsi d'une part variable basée sur le volume d'Ordures Ménagères Résiduelles attribué à chaque usager (volume du bac mis en place) et d'une part fixe annuelle incluant entre autres la collecte du tri sélectif et des biodéchets, ainsi que l'utilisation des déchèteries.

Les deux collectivités membres du SMTC ont fait le choix de conserver la facturation et fixent les tarifs de redevance en fonction des volumes et des fréquences de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (C1 ou C0,5).

7. MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE ETENDUE AUX DECHETS OCCASIONNELS

Depuis 2013, un contrôle d'accès a été mis en place et un badge personnalisé (un par foyer ou par entreprise) est obligatoire pour pouvoir accéder aux déchèteries. Le nombre de passages est limité à 36 par an dans la limite de 5m3 par jour. Tout passage supplémentaire est facturé.

8. INNOVATIONS DANS LES COLLECTES SÉPARATIVES

Action 18 - Réaménagement et optimisation des installations de la déchèterie d'Aspach/Michelbach

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE COMMUNICATION

Partenaires : COVED

La mise à jour de la communication en déchèterie est un projet d'amélioration continue afin que les usagers s'approprient les filières, les consignes de tri et que les conditions de travail des gardiens s'améliorent. En effet, les gardiens de déchèterie peuvent développer la sensibilisation et l'orientation des usagers lorsque leur tâche de surveillance est réduite. C'est pourquoi, de nouveaux panneaux ont été apposés avec pour objectif de simplifier un maximum le message auprès des usagers.



Action 19 - Développement d'une zone dédiée au réemploi

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Partenaires : COVED, EMMAÜS, MDE

Carreaux de carrelage neufs, chutes de moquette ou d'isolant, coudes et tuyaux pvc, palettes, éléments de gros équipements électroménagers... de nombreux matériaux jetés à la déchèterie peuvent être réemployés en l'état, sans transformation pour le bonheur d'usagers bricoleurs. Malheureusement, pour des raisons évidentes de sécurité, la récupération dans les bennes est strictement interdite. Bien qu'un conteneur maritime Emmaüs soit présent en déchèterie pour le don d'objets, cette dernière n'accepte pas les matériaux. Ceux-ci finissent donc irrémédiablement dans une benne et seront au mieux, recyclés et au pire, enfouis.

Face à ce gaspillage et fort du succès des espaces de gratuité temporaires organisés par le SM4 (Cf. Action 1), où même les matériaux les plus hétéroclites trouvaient preneurs, le SMTC a souhaité mettre en place un espace de gratuité dédié au réemploi des matériaux sur sa déchèterie d'Aspach/Michelbach, la « Bricothèque ».

Fonctionnant sur le même principe qu'un espace de gratuité temporaire. Tout type de matériaux réutilisables en l'état pourront être déposés et récupérés gratuitement.

Cet espace de réemploi sera opérationnel dès le début du prochain exercice. En effet, le processus de recrutement d'un agent du réemploi polyvalent aura lieu au mois de septembre 2019. Cette personne sera chargée de la bonne gestion de la "Bricothèque" et de la sensibilisation au réemploi auprès des usagers, durant une période test de 9 mois à raison de 20h par semaine.



Par ailleurs, la déchèterie d'Aspach/Michelbach tend à développer un maximum de filières de valorisation lui permettant de réduire la part des déchets dirigés vers les centres d'enfouissement. Le SMTC a travaillé cette année sur la création de nouvelles filières :

- ➡ Le SMTC, en partenariat avec le chargé de mission Ecologie Industrielle et Territoriale de La Plateforme Maison de l'Emploi Thur Doller (Plateforme MDE) a étudié la faisabilité quant à la mise en place d'une benne plateau de l'entreprise EPALIA permettant la récupération de palettes de tout type jusqu'à 3 éléments cassés. Ce projet est actuellement reporté à cause d'un imprévu extérieur.
- ➡ Par ailleurs, des réflexions ont été menées concernant la possibilité de démanteler des matériaux en vue de mieux les trier. Pour le moment, les réflexions sont avortées mais elles reprendront en parallèle du développement de la Bricothèque au prochain exercice.

Action 20 - Développement de filières "Huisseries" et "Polystyrènes expansés (PSE)" en déchèterie

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Partenaires : COVED, entreprise FNAPP

Jusqu'à présent, deux bennes accueillant les déchets non valorisables étaient présentes en déchèterie et avaient pour destination le centre d'enfouissement. La société COVED a remplacé une des 2 bennes par une filière incinération en août 2019. Les déchets qui y sont acceptés sont majoritairement le bois, les matières en plastique et les autres déchets hors gravats, laine de verre, laine de roche, déblais et plâtre dès lors que le diamètre des objets ne dépasse pas 80 centimètres. Les prévisions indiquent que 40% des déchets partant actuellement en enfouissement pourront être détournés vers cette nouvelle filière et ainsi être valorisés énergétiquement.

La filière PSE a été mise en place au début de l'exercice et elle était soumise à une phase de test. Cependant, elle a été retirée pour cause de résultats non concluants. En effet, l'entreprise susceptible de récupérer la matière n'a pas donné suite au projet.



9. DECHETERIES PROFESSIONNELLES

Une déchèterie professionnelle - CERNAY ENVIRONNEMENT / ALSADIS - est présente sur le territoire du SMTC et compte au nombre des partenaires du programme TZDZG. Cette entreprise propose des solutions de collecte et de traitement qualitatives et est à ce titre le prestataire de collecte de la plupart des grandes entreprises et d'une partie des artisans du territoire (construction, BTP, etc.).

En 2016, Cernay Environnement a développé une solution innovante et prometteuse de tri au bureau des déchets orphelins (piles, ampoules, cartouches d'encre, etc.) baptisée "Tri'O'buro".

Bien qu'aucune action spécifique n'ait été développée dans le cadre du programme d'actions CODEC, le SMTC assure la promotion des prestations de cette déchèterie professionnelle auprès des professionnels de passage au syndicat (adhérents ou non). De plus, dans le cadre du renforcement du contrôle d'accès en déchèterie, les professionnels dont l'accès a été refusé (professionnels non déclarés et/ou non adhérent au service ou hors territoire) sont systématiquement orientés vers Cernay Environnement.

10. VALORISATION DES DECHETS

Action 21 – Campagne de sensibilisation au porte à porte

ACTION DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Partenaires : COVED

Une campagne de sensibilisation en porte à porte a été lancée en juin 2015, dès l'entrée en fonction des Ambassadeurs de la Prévention et du tri. Le principe : recenser et arpenter méthodiquement les principales rues et zones d'habitation du territoire pour aller à la rencontre des habitants de chacun des logements. L'objectif : sensibiliser les usagers aux consignes de tri et les informer sur la collecte, la gestion et le coût de leurs déchets.

Bien que les missions des Ambassadeurs de la Prévention et du tri se soient diversifiées (animations, interventions, etc.), les campagnes de terrain, indispensables en matière d'information et de sensibilisation, se poursuivent depuis 2014 toujours avec succès.

Les 3 quartiers dotés de conteneurs enterrés (Cf. Action 5) continuent également d'être suivis régulièrement. Les Ambassadeurs de la Prévention et du tri réalisent un passage bimensuel en porte à porte dans chacun des quartiers et ils interviennent sur la gestion des biodéchets en habitat vertical.

Ce travail de terrain sur l'exercice 2018/2019 a en particulier permis de sensibiliser **453 personnes et d'identifier 38 usagers non-inscrits (= non facturés)**, principalement grâce aux enquêtes ciblées sur le terrain.

Action 22 – Campagne de suivi de collecte

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Partenaires : COVED

Opération indispensable pour l'identification des soucis de collecte (production anormale de déchets, erreurs de tri, fraudes, dépôts sauvages...) et l'amélioration des tournées, les suivis de collecte constituent une action récurrente du programme CODEC. A ce titre, les Ambassadeurs de la Prévention et du tri ont réalisé **10 opérations de suivi de collecte de janvier à juin 2018**. L'objectif : vérifier d'une part la conformité du tri par les usagers et d'autre part veiller au respect du règlement de collecte par les agents de collecte. A l'issue du suivi, les personnes ayant présenté un bac non conforme à la collecte ont été sensibilisées individuellement en porte à porte.

Ces opérations de contrôle et de suivi sur le terrain permettent avant tout de cibler précisément les adresses à problèmes et ainsi de gagner en efficacité lors des opérations de sensibilisation en porte à porte.



Cette année, les suivis de collectes ont évolué car ils se font en amont du passage du camion par les Ambassadeurs de la Prévention et du tri qui ont désormais leurs étiquettes de refus (Cf. image ci-contre) identifiées SMTC. Les étiquettes permettent de préciser l'erreur de tri et de dissocier l'émetteur de la consigne.

Suite à l'apposition d'une étiquette, les Ambassadeurs de la Prévention et du tri font un nouveau passage de sensibilisation pour expliquer les erreurs de tri et sensibiliser l'usager.

Action 23 - Développement d'outils d'information et de sensibilisation aux consignes de tri

ACTION DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Partenaires : -

Dans la continuité des premières années du programme d'actions CODEC et dans une logique d'amélioration continue, le SMTC a poursuivi la mise à jour et le développement de ses outils d'information et de sensibilisation :

- Nouveaux mémos du tri thématiques dans le cadre de l'action éco-exemplarité (Cf. Action 9) : mémos du tri spécifiques aux déchets de bureau (100 exemplaires imprimés) et mémos du tri spécifiques aux médiathèques (exemplaires imprimés en interne) ;
- Développement d'outils de communication plus ludiques comme la mise en place de paniers de basket au-dessus des poubelles dans les gymnases de Thann et de Cernay (Cf. Action 10).



Action 24 - Création d'une carte interactive pour la localisation des bornes à verre et bornes textiles du territoire

ACTION D'INFORMATION

Partenaires : -

Bien que le SMTC enregistre de bonnes performances sur la collecte du verre (42,3 kg/an par habitant en 2018), les caractérisations sur Ordures Ménagères Résiduelles réalisées en 2015 indiquent qu'il existe toujours un gisement de 2kg/an/habitant restant à capter dans les Ordures Ménagères Résiduelles.

Au-delà d'un possible refus de trier de la part de certains habitants, ce constat était à rapprocher d'un manque d'information de la population concernant l'emplacement des bornes à verre sur le territoire. En effet, la liste et l'emplacement des bornes à verre pas communiquée en dehors du rapport d'activité annuel. Certaines communes transmettaient directement l'information à leurs habitants.

Pour y remédier, il a été décidé d'une part de mettre à jour le recensement des bornes déployées sur le territoire et d'autre part de créer un outil en ligne permettant aux habitants de localiser la borne à verre la plus proche de chez eux.

Pour ce faire, les Ambassadeurs de la Prévention et du tri ont sillonné le territoire pour mettre à jour le fichier et une carte interactive a été créée et mise en ligne sur le site internet du SMTC.

 [Lien vers la carte](#)

Action 25 - Caractérisation de la benne des non valorisables

ACTION D'INFORMATION

Partenaires : COVED

Dans le cadre du programme d'actions et en vue de réduire la part des matériaux destinés à l'enfouissement et d'augmenter la revalorisation matière des déchets, le SMTC a réalisé une caractérisation de la benne des Non Valorisables. Les objectifs suivants ont été déterminés :

- ➡ Estimer la part des matériaux pouvant partir en filière d'incinération ;
- ➡ Estimer la part des matériaux pouvant être récupérés pour alimenter la Bricothèque ;
- ➡ Estimer le potentiel de valorisation matière ;
- ➡ Estimer la part d'erreurs de tri (REP, autres filières de déchèterie, déchets interdits en déchèterie).

Afin d'avoir une vision globale de l'état de la benne des Non Valorisables, une estimation visuelle au mètre cube a été effectuée.

La méthodologie a été la suivante :

- ➡ Répartition des déchets en tas par types de matériaux (cf. tableau ci-dessus) ;
- ➡ Réalisation d'un quartage visuel des déchets de dimension inférieure à 40 cm ;
- ➡ Réalisation d'une estimation visuelle d'après la hauteur, la largeur et la longueur des tas de déchets.

Préalablement à la caractérisation, des objectifs ont été fixés, en voici quelques résultats :

Estimer la part des matériaux pouvant partir en filière d'incinération :

Les résultats montrent que les matériaux présents dans la benne des Non Valorisables en plus grande quantité sont :

- ➡ Le bois traité : 16,67 % ;
- ➡ Les objets en plastique durs et souples : 13,33 % ;
- ➡ Les matériaux composites : 10 %.

Ces trois familles sont toutes destinées à être acceptées dans la nouvelle filière d'incinération (Cf. Action 20).

Par conséquent, environ 40% des matériaux de la benne des Non Valorisables pourront être transférés vers la nouvelle filière d'incinération, et éviteront ainsi le stockage (l'enfouissement).



Estimer la part des matériaux pouvant être récupérés pour alimenter la Bricothèque (Cf. Action 19) :

En raison de conditions météorologiques très défavorables, le sur-tri des groupes de matériaux triés n'a pas pu être effectué. De ce fait, nous ne pouvons pas déterminer avec certitude la part d'objets et de matériaux qui auraient pu être récupérés pour alimenter la Bricothèque.

Cependant, environ 1 m3 de matériaux et objets récupérables pour la Bricothèque a été estimé.

Sur l'année, en admettant que le roulement de la benne des Non valorisables se fasse deux fois par semaine, une centaine de m3 pourra être sortie de la benne des Non Valorisables pour alimenter la Bricothèque. Cette conclusion reste une estimation basée sur une évaluation visuelle.

Mesurer le potentiel valorisable :

Les objets en plastique, le bois ainsi que les matériaux composites sont les matériaux les plus représentés dans la benne caractérisée.

Si l'incinération permet d'éviter le stockage (l'enfouissement) des déchets, la valorisation matière reste la méthode d'élimination la plus adaptée dans le cadre du développement de l'Economie Circulaire. C'est pourquoi, des recherches pour le développement de nouvelles filières pour ces flux de déchets seront à entreprendre en priorité.

Déterminer la part d'erreurs de tri (REP, autres filières déchèterie, déchets interdits en déchèterie) :

Le taux d'erreurs de tri ne peut pas être déterminé avec précision car une estimation visuelle au mètre cube a été utilisée lors de la caractérisation.

Cependant, nous avons évalué à presque 10 % la présence de cartons et autant de textiles non souillés.

Les cartons et le textile sont deux filières actuellement présentes en déchèterie, l'intégralité de ces flux doivent être triés dans les bonnes filières.

Des réflexions seront menées quant à l'optimisation du tri en déchèterie. Plusieurs pistes d'amélioration peuvent d'ores et déjà être envisagées :

- Sensibiliser les usagers afin qu'ils orientent leurs déchets vers les bennes adaptées ;
- Contrôler systématiquement les sacs fermés ;
- Développer la signalétique pour promouvoir les filières Textile et Carton en déchèterie.

11. ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

En année 1 du programme TZDZG, le SMTC et la Plateforme MDE ont mené une « étude de potentialité et d'opportunités déchets et matières » auprès de 20 entreprises locales de plus de 20 salariés et de tous secteurs : industrie mécanique, chimie, plasturgie, textile, agroalimentaire et grande distribution. L'objectif : connaître la production de déchets et les besoins en matière des entreprises du territoire afin d'initier des projets collectifs d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) et d'économie circulaire au sens large.

Cette étude, qui reposait sur la réalisation de diagnostics déchets et matières au sein de chacune des entreprises engagées, ainsi que sur l'analyse des opportunités existantes sur le territoire (ESS, etc.), a permis d'identifier 26 pistes de synergies : développement du Lean&Green, sensibilisation des salariés, valorisation des déchets, mutualisation d'achats ou de services, optimisation de process...

A la vue du potentiel représenté par ces synergies et pistes d'actions, il a été décidé début 2016 de dissocier la démarche EIT du CODEC pour pouvoir la doter des moyens humains, techniques et financiers nécessaires à son déploiement et à sa mise en œuvre. Pour développer, structurer et mettre en œuvre une telle démarche à l'échelle du Pays Thur Doller, la Plateforme MDE s'est portée candidate et a remporté l'appel à projet d'Economie Circulaire lancé par la Région Grand EST et l'ADEME (volet EIT). Ainsi depuis juin 2016, la Plateforme MDE a pleinement la charge de la compétence EIT sur le territoire du SMTC. Le SMTC continue à apporter son plein soutien à la démarche, ainsi que son accompagnement et son expertise technique sur les nombreux projets d'économie circulaire initiés avec les professionnels du territoire.

Lors de cet exercice, le SMTC a travaillé avec la Plateforme MDE sur les projets d'Ecologie Industrielle Territoriale suivants :

- Mise en place d'une filière de récupération du PSE en déchèterie d'Aspach/Michelbach durant 3 mois test à partir de décembre 2018 (Cf. Action 20). Malheureusement, le projet est suspendu car l'entreprise FNAPP, partenaire de la démarche, a suspendu son projet d'achat d'un broyeur/compacteur ;
- Demande de devis pour la conception de sacs de pré collecte par l'ESAT du Rangen à partir de rebus de l'entreprise territoriale CLIPSO. Il n'a pas été donné suite à ce projet cette année à cause d'un coût de production trop élevé pour le SMTC (Cf. Action 5) ;
- Etude de faisabilité pour la mise en place d'une benne plateau de l'entreprise EPALIA en déchèterie d'Aspach/Michelbach pour récupérer des palettes de tous types avec maximum 3 éléments cassés (Cf. Action 19). L'entreprise s'engage à les récupérer et les réparer afin de les réinjecter sur le marché du

réemploi. Ce projet est actuellement en suspens car l'entreprise sélectionnée pour les travaux de terrassement et d'enrobés est en liquidation judiciaire. Le projet est reporté au prochain exercice ;

- ➔ Récupération d'une dizaine de bidons de l'entreprise CLIPSO afin d'aménager l'intérieur de la Bricothèque ;
- ➔ Récupération d'un morceau de tissu de l'entreprise CLIPSO dans le but de réaliser une fresque qui viendra habiller les conteneurs maritimes de la Bricothèque. Ce projet est en cours de réflexion pour le prochain exercice. Le SMTC souhaite faire intervenir un artiste et des partenaires locaux pour réaliser la fresque lors de l'inauguration de la Bricothèque.

Enfin, le jeudi 23 mai 2019, la Plateforme MDE a organisé un événement EIT à destination de l'ensemble des entreprises et partenaires acteurs de la démarche. A cette occasion, un rallye proposé sous forme d'ateliers de découverte des acteurs engagés sur le territoire (dont le SMTC fait partie) était organisé.

Le SMTC a présenté conjointement avec le SM4, Syndicat à la compétence prévention et traitement des déchets, les activités et services respectifs proposés aux usagers et aux professionnels du territoire.

Une trentaine d'acteurs ont pu être sensibilisés à l'occasion de cet après-midi riche en échanges.

12 MARCHES PUBLICS ET CONSOMMABLES

L'action éco-exemplarité (Cf. Action 9) a permis d'aborder avec la CC Thann Cernay le sujet des marchés publics et consommables. La collectivité est déjà motrice de cette thématique et a signé un partenariat avec la Plateforme MDE. En effet, au cours de cet exercice, plus de 2 500 heures d'insertion sociale ont été intégrées dans l'exécution des marchés en cours.

De plus, des produits écolabellisés sont utilisés dans l'exécution des marchés de nettoyage des locaux, le marché de fourniture de papier (pour photocopieuses) est détenu par une entreprise adaptée qui emploie 93% de travailleurs handicapés, le transport d'élèves aux piscines et aux médiathèques est soumis à la réduction des émissions de CO2 (axe véhicule, carburant, conducteur, organisation et management dont formations du personnel à l'éco conduite) et la CC Thann Cernay intègre systématiquement une clause sur la gestion des déchets : « Le titulaire doit se conformer à la réglementation en vigueur quant à la collecte, au transport, au stockage et à l'évacuation de ses déchets. Il est également de sa responsabilité de fournir les éléments de leur traçabilité. »

Le SMTC soutient ces actions et les encourage. Un guide permettant de faciliter la commande durable publique sera diffusé aux salariés au terme de cet exercice. Lors d'une réunion, le SMTC a encouragé la direction de la CC Thann Cernay à pérenniser cette démarche.

Par ailleurs, l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ont été au cœur des discussions au SMTC cette année. En effet, l'année 2019 est marquée par le renouvellement des marchés de gestion des déchèteries, de collecte, de gestion du centre de tri et de construction d'une nouvelle déchèterie à Willer-sur-Thur.

Des clauses environnementales sont insérées dans le marché de collecte actuel et celles-ci seront réitérées dans le renouvellement du marché. En effet, le SMTC demande au prestataire la norme Euro 6, dernière en vigueur pour les véhicules à moteur.

Lors de la rédaction du marché de gestion du centre de tri, le SMTC a mentionné le recrutement de personnel en insertion comme critère d'éligibilité. Cependant, pour les marchés de collecte et de gestion des déchèteries, les clauses sociales n'ont pas pu être insérées car le personnel du prestataire actuel doit être obligatoirement repris dans le cadre de l'attribution du marché à un nouveau prestataire. Il est donc difficile d'imposer des heures d'insertion sociale.

13 PROMOTION DE L'ESS DANS LE CADRE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Mise à part la présence d'un conteneur maritime Emmaüs en déchèterie depuis 2006 permettant le dépôt par les usagers des objets encore dans un bon état, aucune action spécifique n'a été développée cette année. Cependant, les acteurs de l'ESS sont clairement identifiés par le SMTC et leur promotion est systématique dès que le moment se fait opportun.

Par ailleurs, au cours de cet exercice, le SMTC a sollicité à plusieurs reprises les acteurs de l'ESS du territoire afin de créer des partenariats notamment pour la fabrication de sacs dont la matière est issue de rebus de l'entreprise territoriale CLIPSO (Cf. Action 5), le développement d'un projet de prestation de lavage/séchage de gobelets réutilisables (Cf. Action 11), etc. Cependant, pour des raisons économiques, de Ressources Humaines ou de disponibilité des acteurs, les projets n'ont pas pu aboutir cette année. Ils seront reconduits lors du prochain exercice si les conditions de mise en œuvre le permettent.

14. AUTRES ACTIONS ADAPTEES AU CONTEXTE LOCAL

Action 26 - Application plus stricte du règlement et du contrôle des usagers (particuliers / professionnels) en déchèterie

ACTION DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Partenaires : COVED

L'année dernière, un contrôle très strict des potentiels professionnels non déclarés en déchèterie a été mis en place. La démarche, a permis d'identifier **102 utilisations professionnelles frauduleuses et d'en suspecter 120**. Grâce à ce dispositif, les résultats probants suivants ont été mis en lumière :

- ➔ Une **baisse de 2 700 passages** en déchèterie en année 1 du programme CODEC ;
- ➔ Une **augmentation de 32% du taux de création de badges professionnels** ;
- ➔ Une **baisse de 900 tonnes de déchets** collectés sur une année complète ;
- ➔ Une **économie de 95 000€** réalisée pour la collectivité.

Cependant, car cette procédure était très chronophage, le SMTC a souhaité alléger la démarche afin de libérer du temps pour la réalisation d'autres actions. La nouvelle procédure implique davantage les gardiens en déchèterie qui doivent reprendre leur fonction de contrôle des camionnettes, poser les questions adéquates aux usagers et en cas de doute, les renvoyer pour un contrôle approfondi de leur identité au SMTC.

Action 27 – Création d'une convention de prêt de tonnelles

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Partenaires :

Dans la même logique que les conventions de prêt de matériels pédagogiques (Cf. Action 2) et de prêt de gobelets réutilisables (Cf. Action 11), le SMTC a conçu cette année une convention de prêt de ses tonnelles dans l'idée de prêter ce matériel aux partenaires et ainsi, développer les actions de sensibilisation auprès des usagers du territoire tout en faisant la promotion de la réduction et du tri et en donnant de la visibilité au SMTC.

Action 28 – Promotion de la page Facebook

ACTION DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Partenaires :

Cette année est marquée par la volonté de développer la communication numérique auprès des usagers. En effet, un planning mensuel des publications est désormais édité et soumis aux élus du SMTC. C'est notamment la page Facebook qui est dynamisée avec du contenu publié plus régulièrement : vidéos ludiques, tutoriels, faits d'actualité, informations spécifiques au SMTC, etc.

ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE SUIVANT

Au-delà de la pérennisation et de la poursuite des actions initiées lors des précédents exercices (campagnes de sensibilisation au porte-à-porte, sensibilisation des salariés, animations sur le tri et la prévention des déchets), il s'agira pour l'exercice 2019/2020 de poursuivre les innovations dans les filières séparatives afin d'aller vers l'objectif ambitieux fixé en début de programme : réduire les déchets enfouis d'ici 2020.

Pour ce faire, le SMTC aura besoin de la bonne volonté et de l'implication de tous : salarié(e)s, élu(e)s, habitant(e)s du territoire, partenaires ou prestataires... Et ce, rapidement, avec notamment au programme de l'exercice 2019-2020 :

- ✓ Mise en place d'une zone dédiée au réemploi et à la récupération de matériaux en déchèterie (prioritaire).
- ✓ Développement de nouveaux modes de valorisation pour les déchets occasionnels, dont la valorisation énergétique des déchets incinérables actuellement présents dans les encombrants (CSR ou autre).
- ✓ Recherche de nouveaux exutoires pour limiter, voire supprimer, les transferts occasionnels vers les bennes destinées à l'enfouissement.

De plus, un axe prioritaire sera de travailler sur l'optimisation du tri en habitats collectifs. Pour cela, le SMTC va développer l'installation des conteneurs enterrés au quartier Bel Air et expérimenter le contrôle d'accès pour les biodéchets. Une partie importante du budget sera orientée vers la mise en place de composteurs collectifs, toujours dans le but d'impliquer davantage les usagers des habitats collectifs.

La thématique compostage sera déclinée sous une forme encore à définir pour les usagers de petites copropriétés souhaitant se munir de composteurs collectifs.

L'action Eco-exemplarité (Cf. Action 9) sera étendue aux Mairies du territoire. En effet, les axes de travail suivants seront proposés aux binômes composés d'un élu et d'un technicien : mieux valoriser les déchets des cimetières, harmoniser le tri des déchets des marchés, améliorer la prévention et le tri au sein des établissements communaux et développer la mise en place du tri dans les écoles du territoire. Des groupes de travail participatifs seront organisés afin de sélectionner, pour chaque commune, des thématiques sur lesquelles travailler.

Enfin, pour faire vivre le projet de territoire, le SMTC tient à développer la communication numérique, suivra toujours de près les projets d'Ecologie Industrielle Territoriale proposés par le Pays Thur Doller et sera un soutien continu aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire.

3. TEMPS PASSÉ

Temps passé par l'équipe projet du 28 septembre 2018 au 27 septembre 2019
(Exercice 2018-2019)

Temps passé en ETPT par orientation : Un effectif temps plein travaillé (ETPT) correspond à une personne employée à temps plein sur une période de 12 mois. A titre d'exemple, une personne à mi-temps sur une période de 12 mois correspond à 0,5 ETPT ou une personne à 80% sur une période de 3 mois correspond à 0,2 ETPT.

	Chargée de mission ZDZG	Brigade d'ambassadeurs du tri - 4 ambassadeurs à 20h/semaine	Chargée de mission déchets	Directrice	Responsable Maintenance	Agent d'accueil polyvalent
1. Prévention des déchets des ménages	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,13	0,92	0,15	0	0	0
Réel	0,2	0,9	0,15	0	0	0,01
Ecart	0,07	-0,02	0	0	0	0,01
2. Prévention des déchets des administrations et des collectivités	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,07	0	0	0	0,01	0,01
Réel	0,2	0,35	0,02	0,01	0,01	0,03
Ecart	0,13	0,35	0,02	0,01	0	0,02
3. Prévention des déchets d'entreprises	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,01	0	0	0	0	0
Réel	0,07	0	0,01	0	0	0
Ecart	0,06	0	0,01	0	0	0
4. Tri à la source des bio-déchets	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,04	0,23	0,05	0	0	0
Réel	0,01	0,23	0,1	0,01	0	0
Ecart	-0,03	0	0,05	0,01	0	0
5. Mise en place d'une redevance spéciale	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0	0
Ecart	0	0	0	0	0	0
6. Mise en place d'une tarification incitative sur les seules OMR	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0	0
Ecart	0	0	0	0	0	0
7. Mise en place d'une tarification incitative étendue aux déchets occasionnels	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0	0

Ecart	0	0	0	0	0	0
-------	---	---	---	---	---	---

8. Innovations dans les collectes séparatives	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,04	0	0	0	0	0
Réel	0,17	0	0	0,02	0,1	0
Ecart	0,13	0	0	0,02	0,1	0

9. Déchèteries professionnelles	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0	0	0	0	0	0
Réel	0	0	0	0	0	0
Ecart	0	0	0	0	0	0

10. Valorisation des déchets	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,08	1,15	0	0,05	0,09	0
Réel	0,05	0,6	0	0,05	0,1	0
Ecart	-0,03	-0,55	0	0	0,01	0

11. Ecologie industrielle et territoriale.	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,03	0	0	0	0	0
Réel	0,07	0	0	0	0	0
Ecart	0,04	0	0	0	0	0

12. Marchés publics et consommables	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0	0	0	0	0	0
Réel	0,02	0	0	0,01	0	0
Ecart	0,02	0	0	0,01	0	0

13. Promotion de l'ESS dans le cadre de l'économie circulaire	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0	0	0	0	0	0
Réel	0,01	0	0,01	0	0	0
Ecart	0,01	0	0,01	0	0	0

14. Autres actions adaptées au contexte local ...	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT	nb ETPT
Prévu	0,6	0	0	0,05	0	0,01
Réel	0,2	0,22	0,01	0,05	0	0,01
Ecart	-0,4	0,22	0,01	0	0	0

ETPT Prévu (Moyenne annuelle pour l'ensemble du programme d'actions)	1,0	2,3	0,2	0,1	0,1	0,02
	3,72					
ETP Réel (Moyenne annuelle pour l'ensemble du programme d'actions)	1,0	2,3	0,3	0,15	0,21	0,05
	4,01					

4. ATTESTATION DES ETPT

% des temps passés sur la période du 27 septembre 2018 au 27 septembre 2019			
Nom	Fonction au SMTC	Mission dans le cadre du CODEC	ETP %
SONNETAG Norbert	Ambassadeur du tri	Sensibilisation - Animations	4
SIFFERT Gilles			5
BISCHOFF Eliane			5
ILTIS Isabelle			4
OHL Thierry			0,5
BAZIN Hélène			0,5
DURAND François	Chargé de mission TZDZG	Coordination / Gestion de projet / com	17
BAYLE AMEDEE	Chargée de mission Déchets	Gestion de projet / Animations	25
EICHER Morgane	Chargée de mission Déchets	Gestion de projet / Animations	30
THUET Muriel	Directrice	Support technique / Gestion de projet	15
VERK Marion	Agent d'accueil polyvalente	Support administratif	3,5
GROSJEAN Mathilde	Chargée de mission CODEC	Coordination / Gestion de projet	100
NEFF Jonathan	Agent de maintenance	Coordination et suivi des travaux	21
LEONARD Ronan	Chargé de mission EIT Maison de l'Emploi	Coordination / Gestion de projet	75

5. COÛTS DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE

Détail des coûts	Coûts liés à l'opération	ETPT Réel	ETPT Prévu
A - Personnel			
Chargé de mission ZDZG / CODEC	39 663 €	100%	100%
4 postes d'Ambassadeurs de la Prévention et du tri	30 268 €	230%	230%
Poste de chargée de mission déchets	7 308 €	30%	20%
Poste de direction SMTC	4 700 €	15%	10%
Poste de responsable maintenance SMTC	7 260 €	21%	10%
Poste de chargée d'accueil polyvalente	982	5%	2%
Sous-Total poste personnel :	90 181 €		
B – Dépenses externes de fonctionnement et d'équipement			
Autres outils de communication non liés à un évènement (site internet, impression, diffusion de documents...)	6523,78		
Achat de matériel ou objets divers non liés à un évènement (logiciel...)	1178,82		
Abonnement à des revues ou achat de documents	0,00		
Dépenses de formation et de sensibilisation pour les animateurs et responsables du programme y compris adhésion à des réseaux d'animation	4 410 ,00		
Autres dépenses de fonctionnement et d'équipement	4 471,69		
Sous-Total poste dépenses de fonctionnement / d'équipement :	16 584,29		
Total de l'opération	106 765,29		



REPENSER



RÉDUIRE



RÉUTILISER



RECYCLER



OBJECTIF
ZÉRO
DÉCHET



Syndicat Mixte de Thann Cernay

2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05